

COMMUNE D'ALLENJOIE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2020

Date de la convocation : 30/10/2020

Membres présents : Anaïs ABRAMATIC, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Jean Michel GROSCLAUDE, Laetitia JOLY, Corinne MOUGEY, Jean Louis REBICHON, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX.

Excusés : Valérie BALANDIER ayant donné procuration à Anaïs ABRAMATIC, Mourad ASSAL ayant donné procuration à Corinne MOUGEY, Jacqueline GIGON ayant donné procuration à Priscille ROY, Gino PELLEGRINI ayant donné procuration à Magali FERCIOT.

Ordre du jour

- 1- Décision de non reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement à PMA
- 2- Questions diverses

Préalable

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour intégrer à l'ordre du jour un sujet d'actualité : le choix pour les agents du rythme de versement de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Approbation à l'unanimité des présents de cet aménagement d'ordre du jour.

1– Décision de non reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement à PMA

Cette délibération vient compléter la délibération du 7 octobre 2020 concernant la baisse du taux de TA. Cette baisse, de 5% à 2,5%, a été validée suite à l'annonce par PMA de l'abandon du reversement de la moitié du montant de cette taxe à son profit. Afin de conforter et de valider cette démarche, le Conseil Municipal décide du non reversement d'une partie de la TA à PMA. APPROBATION A L'UNANIMITE.

2– Aménagement du rythme de versement de l'ISFE

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à été mis en œuvre pour l'année 2020. Ce régime comporte 2 volets : l'ISFE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitare Annuel). Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 6, relatif à la périodicité du versement de l'ISFE. Ainsi, l'ISFE sera versée selon un rythme mensuel, semestriel ou annuel selon le souhait de l'agent. APPROBATION A L'UNANIMITE.

La séance est clôturée à 21h.